

MEXIQUE

Date des élections: 4 juillet 1982

But de la consultation

Renouvellement de tous les sièges du Parlement à l'échéance normale du mandat de ses membres.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral du Mexique, le Congrès national, se compose de la Chambre des Députés et du Sénat.

La Chambre des Députés comprend actuellement 400 membres dont 300 sont élus au scrutin majoritaire et 100 suivant un système de représentation proportionnelle. Tous les députés ont un mandat de 3 ans.

Le Sénat comprend 64 membres élus pour 6 ans, à raison de 2 pour chacun des 31 Etats que compte le pays ainsi que pour le District fédéral.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens mexicains, âgés de 18 ans révolus et inscrits sur les listes électorales de la circonscription dans laquelle ils sont domiciliés, à l'exception des malades mentaux, des personnes internées pour usage de drogues, de celles condamnées pour crime ou délit entraînant détention, et de celles qui purgent une peine de prison.

Les listes électorales sont tenues continuellement à jour. Le vote est obligatoire, toute abstention non motivée étant passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement.

Est éligible à la Chambre des Députés en tant que représentant de l'Etat ou du Territoire dont il est originaire, ou dans lequel il a résidé pendant plus de six mois, tout citoyen mexicain de naissance, âgé de 21 ans révolus et jouissant pleinement de ses droits politiques. Tout candidat au Sénat doit être âgé de 30 ans révolus.

Ne sont pas éligibles au Congrès les ministres du culte, les membres de l'armée fédérale en service actif, les officiers de police de rang supérieur dans la circonscription concernée, les secrétaires et sous-secrétaires d'Etat, les juges de la Cour suprême et les Gouverneurs d'Etat; toutefois, à l'exception des ministres du culte, ces personnes peuvent être éligibles à condition de démissionner de leurs fonctions 90 jours avant les élections. Quant aux Gouverneurs, ils ne sont éligibles dans aucune des circonscriptions relevant de leur juridiction pendant l'exercice de leur mandat même s'ils démissionnent de leurs fonctions.

Sur les 400 députés, 300 sont élus à la majorité simple dans autant de circonscriptions et les 100 restants dans des circonscriptions qui en élisent chacune plusieurs suivant un système de représentation proportionnelle fondé sur des listes régionales de parti. Les sénateurs sont tous élus au scrutin majoritaire simple.

Pour être habilité à présenter des candidats, un parti doit avoir au moins 3000 adhérents dans chacun de la moitié au moins des Etats fédérés ou au moins 300 dans chacune de la moitié au moins du nombre de circonscriptions uninominales. Dans l'un ou l'autre des cas, le nombre total d'adhérents ne doit pas être inférieur à 65000. Un parti peut être également habilité à présenter des candidats s'il a au moins quatre années d'existence active. Son inscription est confirmée s'il obtient au moins 1,5% des suffrages populaires.

En cas de vacance de siège d'un membre du Congrès élu au scrutin majoritaire, la Chambre en question procède à des élections partielles; dans le cas de membre de la Chambre des Députés élu suivant un système de représentation proportionnelle, le siège vacant revient au candidat malheureux du même parti, qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages aux précédentes élections ordinaires.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Organisées en même temps que les élections présidentielles, les élections aux deux Chambres du Congrès ont été essentiellement disputées par le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) au pouvoir, le Parti d'action nationale (PAN) (droite), le Parti socialiste unifié mexicain (PSUM), le Parti populaire socialiste (PPS), le Parti socialiste des travailleurs (PST) et le Parti démocrate mexicain (PDM).

Le jour du scrutin, marqué par une participation record, le candidat présidentiel du PRI, M. Miguel de la Madrid Hurtado, triomphait de ses six concurrents en obtenant plus de 74% des voix. Simultanément, son parti emportait la totalité des 64 sièges au Sénat et tous les sièges sauf un sur les 300 pourvus au scrutin direct dans autant de circonscriptions. Conformément à la Loi de 1977 sur la réforme électorale, les 100 sièges restants à la Chambre ont été attribués proportionnellement aux autres partis inscrits; le PAN venait en tête de ce groupe avec 54 sièges attribués.

Le nouveau Président - qui s'était engagé pendant la campagne à lutter contre la corruption politique, à s'attaquer aux difficultés économiques du pays par des mesures d'austérité et à instaurer une société plus égalitaire - a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 1982.

Mexique

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Députés

Nombre d'électeurs inscrits.	31516370		
	<i>Vote au scrutin majoritaire</i>	<i>Vote suivant le système de représentation proportionnelle</i>	
Votants	22221 774 (70,5%)	22061376(70%)	
Bulletins blancs ou nuls.	1 156162	1094753	
Suffrages valablement exprimés.	21065612	20966623	
Formation politique	Nombre de sièges obtenus lors du vote au scrutin majoritaire	Nombre de sièges obtenus lors du vote suivant le système de représentation proportionnelle	Nombre total de sièges
Parti révolutionnaire institutionnel (PRI)	299		299
Parti d'action nationale (PAN)	1	54	55
Parti socialiste unifié mexicain (PSUM)		17	17
Parti populaire socialiste (PPS)		11	11
Parti socialiste des travailleurs (PST)		10	10
Parti démocrate mexicain (P D M)		8	8
	300	100	4(10)

2. Répartition des sièges au Sénat

Formation politique	Nombre de sièges
Parti révolutionnaire institutionnel (PRI).	64